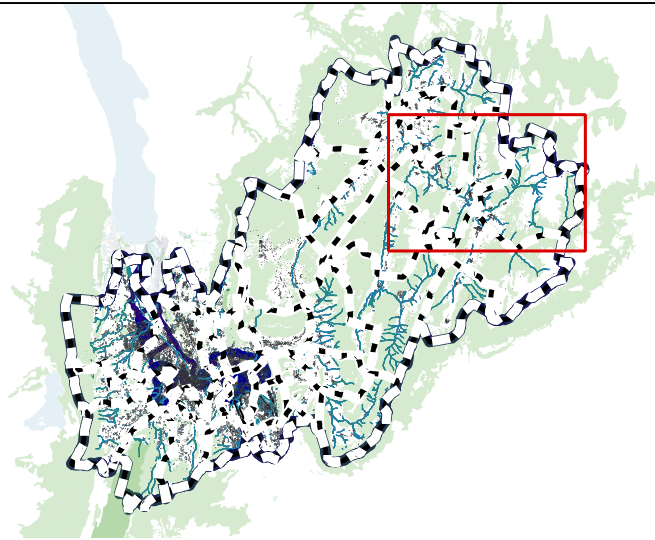






Grand Chambéry l'Agglomération
Règles et préconisations vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales
Planche 7



Légende
Recommandations liées à la pente du terrain naturel
Pente < 5% : Infiltration des eaux pluviales a priori envisageable (en l'absence de contraintes particulières)
Pente comprise entre 5 et 10% : Expertise nécessaire
Pente comprise entre 10 et 20% : Infiltration fortement contrainte
Pente supérieure à 20% : Infiltration fortement contrainte
Règles et recommandations liées aux autres contraintes à l'infiltration des eaux pluviales
Périmètres d' "interdiction" des PPRN : Infiltration fortement contrainte voire interdite
Périmètres de protection rapproché de captages AEP validés : Consultation de l'arrêté préfectoral nécessaire
Périmètres de protection rapprochés de captages AEP en cours de définition par l'ARS (tracé provisoire)
Risque de présence d'argiles gonflantes (aléa moyen) : Expertise nécessaire
Règles et recommandations liées à la vulnérabilité de la nappe
Nappe libre ou en limite de captivité : Avis préalable du service instructeur de Grand Chambéry nécessaire pour les projets d'aménagements
Nappe artésienne ou en charge : pas de recommandation particulière

Version	Date	Réalisation	Validation
1	25/09/20	CR	PC - EC



SEPIA Conseils
19 rue du Lac Saint-André
89503-30
Savoie Technolac
73370 Le Bourget-du-Lac

